

Gastroentérite à salmonelles - CHUV



Mise à jour
19/01/2024

Autres dénominations
Salmonella

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Psychiatrie

Epidémiologie

Agent infectieux

Salmonella sp.

Réservoir

Animaux domestiques et sauvages, spécialement la volaille, les porcs, les bovins, les reptiles, les animaux de compagnie
Les patients pendant la phase de convalescence

Mode de transmission



par ingestion d'aliments contaminés, en général sous forme d'intoxication alimentaire, les germes se multiplient dans des mets contaminés avant leur consommation



une transmission interhumaine est possible, de même qu'une transmission par contact direct avec des objets contaminés (endoscopes par ex.)

Période d'incubation

Le plus souvent 12 à 36 heures avec des extrêmes allant de 6 à 72 heures

Durée d'infectiosité

Excrétion dans les selles pendant des périodes très variables. Environ 1% des adultes et 5% des enfants de moins de 5 ans excrètent encore des salmonelles après une année et sont donc considérés comme des porteurs chroniques

Prise en charge du cas positif/suspect

Mesures Additionnelles



Aucune, l'application des Précautions Standard est suffisante

Instaurer des Mesures Additionnelles Contact :



Chez les nourrissons et les jeunes enfants encore langés



Ou si patient avec incontinence fécale

Placement

Si Mesures Additionnelles Contact :



Chambre individuelle avec sanitaires dédiés

-  Cohortage possible (regroupement de plusieurs patients avec le même germe) avec sanitaires dédiés
 -  Mettre à disposition du patient une chaise percée et utilisation du matériel Care Bag protégé bassin (Eproc 950110), si absence de WC dans la chambre
-

Durée des mesures

Si Mesures Additionnelles Contact :

-  Jusqu'à guérison clinique
 -  Selles de type 5 ou moins selon l'échelle de Bristol
-

Suivi microbiologique

-  Pas nécessaire de faire un prélèvement de suivi sauf avis contraire HPCi
-

Soins de base

-  En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier
 -  Rappeler au patient de bien se laver les mains après avoir été à selles et avant de manger
-

Matériel de soin

-  Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
 -  Privilégier le matériel à usage unique
-

Transport

Si Mesures Additionnelles Contact :

-  Vêtements propres
 -  Protections changées si incontinence
 -  Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
 -  Limiter les déplacements pendant la durée de la maladie
-

Circulation

Si Mesures Additionnelles Contact :

-  Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels. Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties à l'extérieur
 -  Protections changées si incontinence
 -  Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient
 -  Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient
-

Visiteur

Si Mesures Additionnelles Contact :

-  Ne pas s'asseoir sur le lit
 -  Désinfection des mains en sortant de la chambre
 -  Surblouse seulement si participation aux soins
-

Transfert/Sortie

Si Mesures Additionnelles Contact :

-  Avertir le service/l'établissement de soins de destination
-

Autre

-  le patient doit s'abstenir de préparer des aliments tant qu'il est symptomatique (atelier de cuisine par ex.)
 -  En cas de sortie de l'hôpital, le patient doit s'abstenir de préparer des aliments tant qu'il est symptomatique
 -  chez l'enfant pas de jardin d'enfant
-

Mesures en cas d'épidémie

-  Cohortage possible lors d'épidémie



Se référer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains



Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection



Si risque de projections de liquides biologiques



Ou si Mesures Additionnelles Contact (sauf si simple passage dans la chambre)

Masque



Non en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)

Lunettes de protection



Non en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)

Autres mesures



Les personnes travaillant dans la restauration doivent être mises à l'arrêt de travail pendant la phase aiguë de la maladie

Nettoyage et désinfection

Lit et literie



Utiliser les sacs à linge usuels



Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre



Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :



Changer le lit et la literie

Déchets



Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal



Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 24 heures
